



PROCES-VERBAL ADMINISTRATIF  
(Ord. Police 47/Just 31 mai 1940)

L'an mil neuf cent cinquante ~~cinquante~~ <sup>16</sup> ~~le~~ <sup>16</sup> ~~le~~ .....  
jour du mois de Juillet ..... Nous SCHMIT Léopold  
....., (Grade) Agent Territorial .....  
à Ruhengeri ..... avons constaté que le nommé MUHABURA  
fils de Ringoye ..... et de Nyiranzoga .....  
originaire de Ruhengeri ..... résidant à Muhuta des .....  
ahayaba ..... ~~non~~ <sup>de</sup> ~~voir~~ <sup>pièce</sup> ~~de~~ <sup>3</sup> ~~enfants~~ .....  
âgés de 6 ans environ ; 1 .....  
..... Causant du désordre sur les voies .....  
publiques ..... et de ce fait entravant la sécurité .....  
publique .....

Conformément à l'Art.1 de l'Ordonnance de Police n°47/justice du 31 mai 1940, nous l'avons au jour, mois et an que dessus arrêté et fait conduire à la prison de Ruhengeri.

Je jure que le présent Procès-Verbal est sincère.

Ruhengeri, le 16/7/1940 ..... 1950.

L' Agent Territorial .....  
SCHMIT L.